

M. Patrick CRAHAY
Directeur de la Direction des
Monuments et des Sites -AATL
C.C.N.- Rue du Progrès, 80, bte 1
1035 Bruxelles

V/Réf. : FB/Sc-sc55-StServais-sc55-faç-demavisprCRMS
N/Réf. : GM/SBL1.8/s.482
Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le

Monsieur le Directeur,

Objet : SCHAERBEEK. Chaussée de Haecht. Eglise Saint-Servais. Restauration de l'enveloppe extérieure. Avis de principe de la CRMS.
Dossier traité par Mme Françoise BOELENS.

En réponse à votre lettre du 07/07/2010, reçue le 09/07, et concernant l'objet susmentionné, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance que, en sa séance du 04/08/2010, notre Assemblée a émis l'avis suivant.

La demande d'avis de principe porte sur une série d'études préalables, réalisées en vue de la restauration des façades et toitures de l'église Saint-Servais, ainsi que sur une proposition pour effectuer une campagne de sondages préalables. Le dossier comprend également une note sur la philosophie de restauration qui serait adoptée, une première estimation des coûts des futurs travaux ainsi qu'un relevé des façades et toitures réalisé par un géomètre-expert.

L'église Saint-Servais est classée comme monument par arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 9 avril 2004. Elle a été construite entre 1871 et 1876 par l'architecte G. Hansotte en remplacement de l'église ancienne du XIII^e siècle.

De manière générale, la Commission encourage la réalisation des études préalables avant l'élaboration d'un dossier de restauration et l'introduction d'une demande de permis. Dans ce cadre, elle se réjouit de la présente démarche en vue de la restauration de l'enveloppe extérieure de l'église Saint-Servais.

Elle estime toutefois que les résultats des études déjà réalisées devraient être mieux exploités et surtout être mis en relation entre eux et avec le projet de restauration. En effet, dans le dossier actuel, les résultats des différentes études menées jusqu'à présent n'ont pas été réellement confrontés ce qui permettrait pourtant de mieux comprendre la situation existante et certaines pathologies de l'église. En outre, la CRMS estime que, pour certains points, les études devraient être poussées plus loin (par exemple pour ce qui concerne la pathologie des pierres) ou être entamées (par exemple l'étude des toitures, des vitraux, des abords, des ferronneries, etc.).

Enfin, la Commission estime que les sondages et essais préalables que l'on propose d'effectuer en vue de cette restauration devraient être mieux ciblés.

De manière plus détaillée, la CRMS émet les remarques et pose les questions suivantes sur les documents qui lui ont été soumis.

Etude historique

Bien que l'étude historique soit déjà très détaillée, certains aspects doivent encore être complétés. Tout comme la DMS, la Commission estime qu'à ce stade, elle n'a pas encore été suffisamment exploitée dans le cadre de la mission confiée aux architectes (restauration de l'enveloppe extérieure comprenant les façades et les toitures). **En effet, la mise en relation de l'étude historique avec les pathologies constatées n'a pas encore été effectuée** : par exemple, en ce qui concerne la toiture, l'étude mentionne qu'il était initialement prévu de la recouvrir de zinc (p.55). Toutefois, durant le chantier, Hansotte demanda lui-même de mettre en œuvre des ardoises selon le système Fourgeau. Aucune explication n'est toutefois donnée quant à ce brevet. Or, il apparaît que ces données seraient sans doute d'importance dans le cadre du projet actuel de remise en état (comment sont les sous-toitures ? Est-il envisageable de reproduire le processus Fourgeau? Quelle était la provenance des ardoises, ce qui permettrait d'en déduire les performances de résistance ? Est-il opportun de se baser sur ces performances ou faudrait-il les augmenter pour leur assurer une longévité suffisante ?).

Le recouvrement d'origine a été remplacé par des ardoises artificielles et du roofing. Ces travaux peuvent probablement être mis en relation avec un passage de l'étude historique (p. 57) qui décrit que le Conseil communal de Schaerbeek a décidé, le 23 février 1968, de renouveler entièrement la toiture suite aux nombreuses réparations ponctuelles. Cependant, rien n'est mentionné dans l'étude à propos de l'exécution de cette décision. Aujourd'hui, il semble toutefois possible de revenir au matériau d'origine mais une vérification du point de vue de la stabilité devrait encore être effectuée.

Il en va de même pour les façades, les vitraux et les colonnes intérieures : de nombreuses informations ressortent de l'étude historique mais n'ont pas encore été synthétisées et mises en perspective en vue du prochain chantier et du dossier de demande de permis unique à introduire. Cette partie du travail peut aussi être intéressante pour en déduire la gravité de certaines pathologies (sont-elles, par exemple, anciennes ou récurrentes ?).

En outre, les recherches historiques devraient être complétées par des données sur les interventions plus récentes, notamment au niveau des vitraux. Des opérations urgentes ont, par exemple, eu lieu en 1997, à l'initiative de la commune de Schaerbeek, pour parer à d'éventuels accidents (placement de grilles de protection intérieures et extérieures au niveau du chœur et du croisillon sud du transept, devant un vitrail de la façade sud et devant la rosace de la façade principale).

En 2006, suite au constat de l'état alarmant des pierres de façade et à une chute de pierre, la Commune a délimité un périmètre de protection autour de l'église.

La mise en œuvre éventuelle de certains traitements des parements devrait également être documentée.

Enfin, l'étude historique devrait être complétée par une liste exhaustive des fonds d'archives disponibles.

Etude géologique (Fr. Tourneur)

L'étude géologique, fondée sur une inspection visuelle de l'église, est relativement sommaire. **Elle devrait être mise en relation avec l'étude historique dans laquelle est fournie une description très précise des matériaux prescrits par G. Hansotte.** Par exemple pour ce qui est des pierres, on y retrouve la mention de pierre de sable de Schaerbeek et de Woluwé-Saint-Pierre pour les pierres blanches ; la chaux de Tournai pour les maçonneries et chaux de Rhisne pour les fondations ; les moellons (?) de Schaerbeek, la chaux d'Écaussines pour les plafonds et les enduits intérieurs ; les briques Clampsteen de Boom ; les pierres bleues de Soignies ou d'Écaussines ; les pierres blanches de Savonnières pour les pierres de taille, les pierres blanches de Steenockerzeel pour les parements de façade, etc.. Il serait intéressant de localiser exactement ces différents types de matériaux.

L'étude géologique donne également déjà quelques renseignements sur les pathologies des pierres et l'origine des dégradations. **Toutefois, en raison de difficultés d'accessibilité, cet aspect présente encore des lacunes. La Commission demande de poursuivre l'étude sur ce point et de procéder à un examen plus approfondi des dégradations et surtout de diagnostiquer leurs causes. Elle demande également de compléter les relevés de géomètre de la situation existante par un relevé précis (à plus grande échelle) indiquant les différents matériaux que présentent les façades et toitures ainsi que des différentes dégradations constatées. En effet, les relevés joints au dossier sont trop sommaires dans le cadre d'un projet de restauration.** La Commission souligne l'importance de pouvoir disposer de relevés très détaillés, notamment pour permettre, dans le dossier d'exécution, de localiser de manière précise les différentes pathologies ainsi que les traitements proposés.

Campagne de sondages et d'essais

Le dossier comprend des cahiers spécial de charges, dit « géologie » dans lesquels différents essais et sondages préalables qu'on souhaite effectuer sont décrits, à savoir :

- plusieurs types d'essais de nettoyage des différentes pierres de façades (parements, pierres moulurées et pierres sculptées),
- des essais de différents traitements des pierres (durcisseurs, hydrofuges, anti-graffiti),
- un carottage pour analyser les éventuels traitements appliqués durant le XX^e siècle, qui devrait être mis en relation avec l'étude historique des travaux plus récents (cf. supra),
- l'examen du réseau d'évacuation (dont la dégradation aurait provoqué l'évidement des joints ?),
- des sondages pour circonscrire l'étude de la stabilité : examen des carottages et recherche de tous les éléments métalliques.

Il apparaît à la Commission que la plupart des essais portent sur des méthodes de nettoyage et de traitements « classiques ». **Il semble, dès lors, que l'étendue de ces essais pourrait être limitée** car la méthode qui sera retenue par l'adjudicataire des travaux ou son sous-traitant devra, en tout état de cause, encore faire l'objet d'essais en début de chantier, car elle sera aussi tributaire des compétences de l'entrepreneur retenu dans l'un ou l'autre système. **Dès lors, la Commission ne s'oppose évidemment pas à la réalisation des essais mais estime que seuls ceux qui sont réellement indispensables pour élaborer le dossier de restauration définitif pourraient être subventionnés par la Région.**

Par contre, la question de la restauration des pierres mérite sans doute des essais préalables. A plusieurs reprises, la **dégradation des parements en pierre ocre** (pierre de Steenockerzeel) est

soulignée dans le dossier, suite au constat qu'elles ont été fortement érodées (pertes en surface de 2 à 4 cm !). Il apparaît que cette problématique est d'autant plus importante que cette pierre est présente sur une superficie très importante des façades, s'élevant à plus que la moitié de la surface de l'édifice (un plan précis devrait être dressé à ce propos – cf. supra). **Toutefois, cet aspect n'est pas encore approfondi dans le présent dossier. Vu l'importance du problème, la Commission estime que les études et essais préalables devraient se concentrer sur la restauration de la pierre. Il semble, dès lors, souhaitable de procéder rapidement à des essais de restauration de la pierre et à une réflexion globale sur les techniques de restauration à appliquer dans les différents cas.** En effet, dans la note relative à la philosophie de la restauration, différents traitements de restauration de la pierre sont mentionnés (masticage, incrustation de greffes, remplacement partiel ou complet etc), mais les critères suivants lesquelles ces traitements seraient choisis en fonction du type de dégradation, du type de pierre, etc. ne semblent pas encore définis. La Commission préconise de développer ce point et d'établir un protocole de restauration dans lequel ces critères seront précisés pour permettre de déterminer dans chaque cas le traitement de restauration le plus approprié. Elle estime par ailleurs que les différentes techniques méritent d'être préalablement testées pour les cas les plus significatifs.

Il semble, en outre, qu'il serait judicieux de faire compléter la campagne d'essais et de sondages prévue par des analyses en laboratoire des différents matériaux constitutifs, notamment des joints, puisqu'un soin particulier prodigué par G. Hansotte et l'entrepreneur Raeymaeckers semble avoir présidé à leur choix

Enfin, la Commission estime que les études préalables devraient également comprendre une vérification de la charpente (par exemple pour déterminer la présence éventuelle de champignons) puisque certains passages de l'étude historique et un rapport de la commune de Schaerbeek laissent entendre qu'il pleut à l'intérieur de l'église lors d'orages violents.

Pour conclure, le dossier présenté pour avis préalable est constitué de différentes parties rédigées par divers spécialistes qui n'ont pas encore été confrontés de manière à former une analyse globale, cohérente et synthétique permettant d'exploiter les résultats de manière concrète pour l'élaboration du projet de restauration. La CRMS demande donc de procéder à ce travail de synthèse et de compléter l'étude sur certains aspects du dossier/ En outre, elle souligne l'importance de procéder à une étude approfondie de la dégradation et du traitement des parements en pierre.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments très distingués.

G. MEYFROOTS
Secrétaire-adjointe

En l'absence du Président f.f.
en congé,
A. de SAN
Membre de la CRMS